



Association pour le
développement de
l'apiculture en
Bourgogne-Franche-Comté

Bulletin apicole n°70

Semaine 31

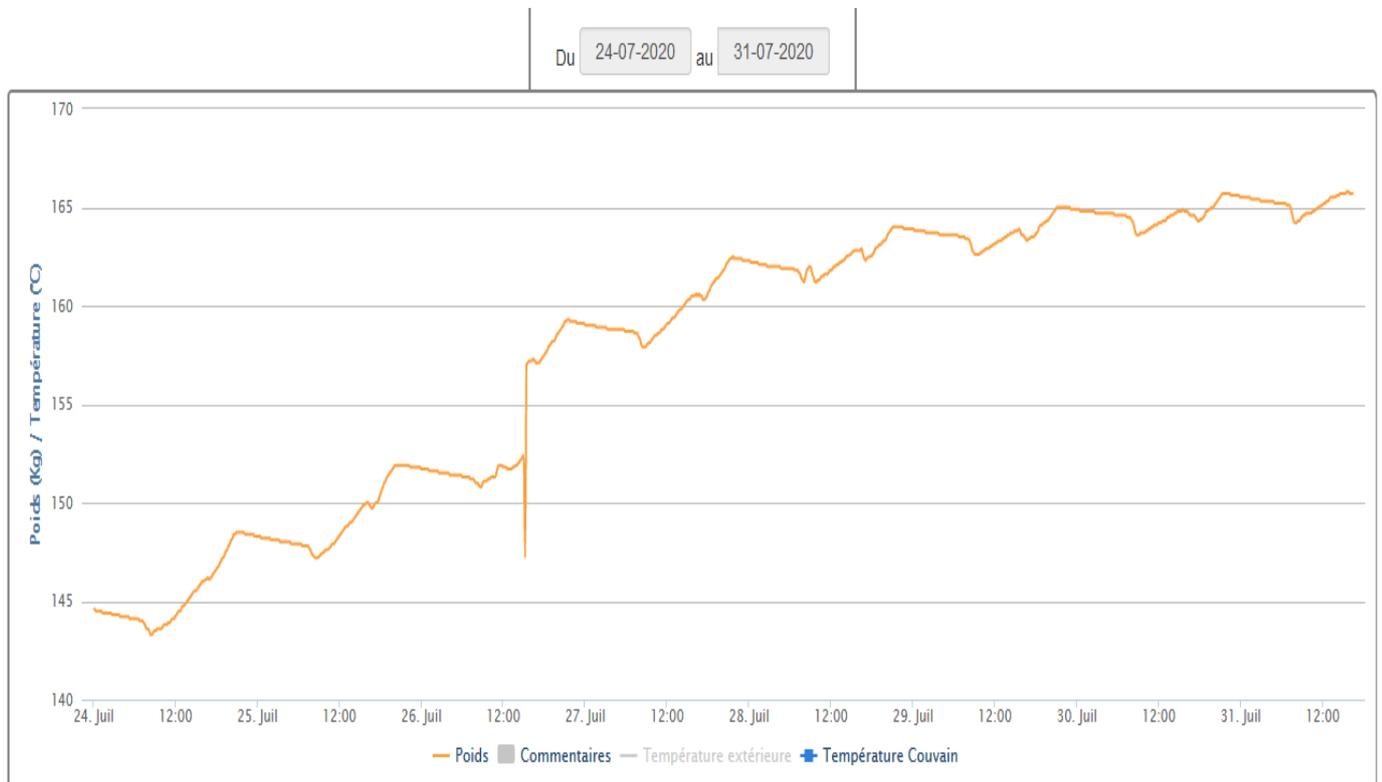
Besançon, le 31 juillet 2020

Récolte et extractions se poursuivent de même que le remérage des colonies. Les traitements ont également commencés, mais pour certains, la miellée continue sur tournesol.

Les derniers échantillons d'abeilles dans le cadre de la campagne varroas nous sont parvenus consolidant la taille des échantillons avec quelques éléments positivement surprenants.

Miellées

Pour l'heure c'est sur la culture de tournesol que l'on constate des prises de poids significatives. +17kg sur la semaine dans l'Avalonnais. Le pays Graylois n'est pas en reste et certainement d'autres secteurs de la région.



Campagne varroas juin-juillet 2020

Finalement, ce seront 235 échantillons qui auront été collectés, grâce aux 40 nouveaux parvenus cette semaine. Au total, 19 apiculteurs auront contribué, sachant que l'intensité de la saison apicole aura impacté la participation.

Le nouveau niveau d'infestation moyen de l'ensemble des colonies est de 1,75 VP/100 ab, soit 0,15 de plus par rapport à la semaine dernière.

Le % d'échantillons avec 0 varroa/100 ab est de 35,3 %. La tranche de 0 à 1 VP/100 ab représente 29,4%. Enfin, 36,2% des échantillons sont au-delà de 1 VP/100 ab.

Les échantillons en conventionnel APIVAR représentent les 2/3. APIVAR seul 21%, APIVAR 2 applications 4% et APIVAR + acide oxalique 42%.

APIVAR + traitement hors couvain à base d'AO présente une moyenne d'infestation de **0,79 VP/100 ab**. **84% des échantillons comportent moins de 1VP/100 ab**, le reste, soit 16% au-delà de 1VP/100 ab. Ces 16% ont été constatés à 75% sur une exploitation. Sans cette dernière, le taux moyen d'infestation est de **0,25VP/100 ab avec 93% des échantillons avec moins de 1 VP/100 ab**.

La **mono thérapie APIVAR** s'établit désormais à **1,63 VP/100 ab** contre 0,33 au printemps. Désormais, les **échantillons comportant plus de 1VP/100 ab** représentent **50%** de l'ensemble. **Deux exploitations comptent des niveaux d'infestation respectivement de 0,12 et 0,55 VP/100Ab**, ce qui introduit un fort contraste dans cette pratique avec une valeur identique à celle de la bithérapie APIVAR + AO.

La mono thérapie **APIVAR avec 2 applications** se traduit par une pression de **0,41 VP/100 abeilles** et **90% des colonies avec moins de 1 VP/100 abeilles**, soit une répartition similaire à celle de la modalité APIVAR + AO hors lot à forte infestation.

Le traitement hors couvain en hiver à base d'acide oxalique ou une deuxième application d'Apivar en hiver apportent un plus indéniable en terme de pression varroas à l'issue de la saison.

Le traitement à base **d'acides oxalique et formique** qui représente **1/3 des échantillons** intègre de moins bons résultats dont la valeur d'infestation la plus élevée de tous les lots avec 53,2 VP/100 Ab. Désormais, la moyenne est de **3,1 VP/100Ab** avec la plus forte hétérogénéité de l'ensemble des échantillons.

Les **échantillons sans varroas représentent 24%** contre 68,6 précédemment et la part des échantillons compris **entre 0 et 1 VP/100 ab** reste quasi stable avec **21,3%** contre 20 % au printemps. Par contre, **les plus de 1VP/100 ab** passe de 11,43% à **57,3%**, soit une multiplication par 5.

Trois exploitations ont appliqué de l'AO en cours de saison. Pour deux d'entre elles, cela se traduit par un niveau inférieur à la moyenne générale, avec des pressions respectivement de 1,33 VP/100ab et 1,06 VP/100 ab et pour la troisième une pression identique à la moyenne.

Une exploitation présente une pression de 0,25 VP/100 ab, avec 7 colonies à 0 varroas et 2 entre 0 et 1.

Pour retrouver les données du précédent bulletin, [cliquer ici](#)

BILAN CAMPAGNE VARROA ETE 2020 avec la participation du GDSA 71

Modalité de traitement		Dpt	n	Nb VP/100 abeilles			% VP/100Ab			Max	Moy
				0	<1	>1	0	<1	>1		
Monothérapie amitraz 1 traitement (APIVAR, APITRAZ)	APIVAR	89	10	1	0	9	10	0	90	6,07	2,74
	APIVAR	70	10	7	3	0	70	30	0	0,61	0,12
	APIVAR	25	10	5	3	2	50	30	20	3,29	0,55
	APIVAR	39	20	1	5	14	5	25	70	9,47	2,39
	TOTAL		50		14	11	25	28	22	50	9,47
Monothérapie amitraz 2	APIVAR	89	10	3	6	1	30	60	10	1,52	0,41
	TOTAL		10		3	6	1	30	60	1,52	0,41
Bithérapie Amitraze+AO (VarroMed, OxyBee, Api- Bioxal,...), AO * = SAISON	APIVAR	89	20	15	4	1	75	20	5	1,1	0,12
	APIVAR	39	10	6	4	0	60	40	0	0,41	0,14
	APIVAR + AO*	71	10	4	4	2	40	40	20	3,28	0,78
	APIVAR	39	18	5	12	1	28	67	6	1,68	0,28
	APIVAR	39	13	4	9	0	31	69	0	0,84	0,29
	APIVAR	70	10	10	0	0	100	0	0	0	0
	APIVAR	70	19	4	3	12	21	16	63	16,14	3,07
TOTAL		100		48	36	16	48	36	16	16,14	0,79
Bithérapie acide formique - acide oxalique + AO SAISON*...	1 AF + 2AO	25	10	7	2	1	70	20	10	1,04	0,25
	2 AO + 1 AO	39	10	0	4	6	0	40	60	53,62	6,53
	3AF + 1AO*	89	15	4	5	6	27	33	40	13,86	2,24
	3AF + 1 AF	89	5	2	0	5	40	0	100	7,17	3,32
	3 AF + 1 AO*	89	5	1	3	1	20	60	20	4,34	1,06
	2 AO + 1 AO	89	20	1	0	19	5	0	95	11,86	4,73
	2 AO + engagement + 1 AO H + AO*	71	10	3	2	5	30	20	50	5,55	1,33
	TOTAL		75		18	16	43	24,00	21,33	57,33	53,62
TOTAL GENERAL		235		83	69	85	35,319	29,36	36,17	16,14	1,75

Balances communicantes - Rappel

Pour les personnes intéressé par l'achat de balance Optibee, l'ADA BFC envisage d'organiser une journée balances. Une commande groupée sera organisée à cette occasion à un **tarif préférentiel**.

Merci de nous informer si vous êtes intéressés.

Journée d'information et de démonstration « renouvellement du cheptel – Sélection et insémination »

Mercredi 29 juillet 2020 a eu lieu une journée d'information et de démonstration sur le thème de la sélection et de l'insémination chez M.Compagnon. Au total, 14 personnes étaient présentes.

La journée a débuté par une présentation de l'exploitation par M.Compagnon qui a également expliqué sa conduite de renouvellement du cheptel



Ses objectifs sont multiples :

- ❖ Amélioration de la génétique par l'élevage de mâles et insémination
- ❖ Obtenir une abeille correspondant aux critères souhaités
- ❖ Réaliser des économies

Les critères de sélection sont :

- ❖ Douceur
- ❖ Rendement
- ❖ Faible essaimage
- ❖ Introduction gène VSH – résistance aux maladies

Pour obtenir une abeille sélectionnée, M.Compagnon fait appel à trois éleveurs pour avoir de nouvelles souches et diversifier la génétique. La moitié des reines de son cheptel sont changées chaque année en juillet, afin de ne pas avoir de reines de plus de deux ans. Le remérage est réalisé avec des reines fécondées. Le taux d'acceptation est de 97,5%. Plus tôt en saison, le taux d'acceptation est plus faible et insatisfaisant.

L'exploitation excédentaire en produit d'élevage. Elle produit :

- 250 essaims dont 200 pour la vente
- 500 à 600 reines vierges
- 200 à 250 reines fécondées
- 200 cellules royales J+10

Avantages	Inconvénients
Amélioration de la qualité du cheptel	Manque de temps pour gérer l'élevage et la production de miel
Augmentation des rendements	Elevage de mâle difficile
Economique	Influence du climat et des saisons

La matinée a également été l'occasion de visiter le bâtiment avec sa miellerie et de découvrir le chantier de préparation des reines et des mâles.

Dans l'après-midi, M.Poirot, inséminateur et président d'Apinov, a expliqué la procédure d'insémination d'une reine et la préparation des mâles suivies d'une démonstration.

La préparation des mâles est l'étape la plus délicate dans le processus d'insémination (nourrissement) afin qu'ils soient viables et mûres. A l'issue du calendrier d'élevage de mâles, ces derniers s'avèrent très fragiles, ont une durée de vie faible qui de surcroît, une fois hors de l'éleveuse, ne pas dépasser la demi-heure. Au mieux et selon les techniques, il est possible d'avoisiner les 2 heures.

Pour un bon élevage, il est important de ne pas donner trop de mâles à élever. Il faut respecter un certain ratio sous peine de ne pas avoir de bon mâles.



Ruche à mâles



Face à cette disponibilité éphémère des mâles, la collecte de sperme, permet son stockage pour une utilisation ultérieure en cas de d'indisponibilité sur le terrain.

Imagerie de spermatozoïdes

Les étapes d'insémination

1. Narcose de la reine 5 à 7min puis réintroduction dans le nucléi
2. Collecte des mâles et du sperme
3. Narcose de la reine vierge puis insémination à l'aide du matériel approprié
4. Post-insémination : marquage, clippage des ailes, narcose pour relancer la ponte
5. Réintroduction dans le nucléi (colonie calme)

L'intervenant a rappelé que l'acte d'insémination n'est que technique. Il permet l'aboutissement du travail de sélection des reines à inséminées et des mâles donateurs. Sans ce travail de l'éleveur, l'insémination n'a pas de sens.



Insémination d'une reine vierge

La fécondation naturelle permet une sélection supplémentaire des mâles lors des vols de fécondation, les plus vigoureux arrivant à la reine en premier. Par contre, la fécondation en milieu ouvert ouvre la possibilité à des lignées de mâles non sélectionnés de polluer la génétique rechercher, d'où la nécessité de stations de fécondation isolées.

L'insémination offre un contrôle sur les mâles mais ne permet pas la sélection lors des vols nuptiaux.

Sur 80 reines inséminées, il en restera une trentaine au printemps dont 5 serviront de souches.

Le taux de réussite une fois l'hiver passé est estimé à 35% en moyenne.



Durant toute cette journée, plusieurs thèmes ont pu être abordés comme les traitements contre le varroa, le miel bio, le matériel (extracteur, couveuse), la faible disponibilité des emplacements de ruchers, etc.

Si vous êtes intéressé par une formation sur la sélection et l'insémination, n'hésitez pas à nous en faire part.

Enquête ruches AB et zones de butinage non conformes

Dans le cadre de **la révision de la réglementation AB** qui **entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2021**, une règle concernant l'apiculture biologique évolue. Il s'agit de **la disparition de la dérogation pour prestation de pollinisation**, une disposition qui permet aujourd'hui de disposer des ruches bio sur des zones de butinage non conformes tout en déclassant la production en conventionnelle, les colonies continuant à être conduites en AB par ailleurs.

Avec la nouvelle réglementation européenne, les conséquences sont doubles pour les apiculteurs :

- devoir déposer une demande de dérogation pour ces emplacements non conformes (colza conventionnel, tournesol, environnement urbain, ...) ET
- pouvoir justifier que la survie des colonies est compromise.

La FNAB souhaite mieux connaître les pratiques des apiculteurs certifiés en AB qui subissent un déclassement des produits de la ruche par l'OC suite à une zone de butinage non conforme (colza ou tournesol conventionnel, environnement urbain, pollinisation verger conventionnel, etc.) **ou qui choisissent volontairement de déclasser eux-même** leur production pour zone non conforme.

Cliquer sur le lien : [ENQUÊTE RUCHES AB ET ZONES DE BUTINAGE NON CONFORMES](#) (ex. colza ou tournesol conventionnel, environnement urbain, pollinisation verger). **Réponses attendues avant le 11 septembre 2020.**

A titre d'exemple :

- **Aujourd'hui** : ruches certifiés AB à proximité de colza ou tournesol conventionnel (avec moins de 50% de floraison de colza ou tournesol AB dans un rayon de 3 km) — déclassement des produits de la ruche par l'OC, la ruche quant à elle reste certifié AB pour de nouvelles récoltes bio sur des emplacements conformes des zones de butinage.

- **A partir du 1er janvier 2021** : ruches certifiés AB peuvent être placées sur des emplacements non conformes (moins de 50% de floraison sauvage ou bio dans un rayon de 3 km) en cas de situation catastrophique (sous réserve du texte officiel). A ce jour aucun élément concret permet de savoir quelle interprétation de la réglementation sera faite. Plus d'informations : [article](#) publié sur le site [produire-bio.org](#)

Vie de l'Association – cotisation 2020

Pensez à mettre à jour dans les cotisations, pour vous procurer le formulaire [cliquer ici](#)